les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Masselin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 109.

L'ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION. — Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe de 1893 et la revue d'appel des hommes du service auxiliaire et de la réserve de l'armée territoriale sont fixées comme suit :

Etrangers au désartement, lundi 20 mars, 1 heure 1/2.

Lannoy, mercredi 22 mars, 8 heures 1/2, revue d'appel à 12 heures 1/2, place de la Mairie.

Roubaix-Ouest, samedi 25 mars, 8 heures 3/4. (Une seule revue pour les 3 cantons de Roubaix), le samedi 25 mars, à midi, sur la Grand'Place.

Roubaix-Nord, mardi 28 mars, 8 h. 3/4. Voir à la date du 25 mars.

Roubaix-Est, vendredi 7 avril, 8 heures 3/4, revue d'appel, voir à la date du 25 mars.

Tourcoing-Nord, samedi 15 avril, 8 heures 3/4. Revue d'appel, voir à la date du 22 avril.

Tourcoing-Sud, samedi 22 avril, 8 heures 3/4, une seule revue d'appel pour les deux cantons de Tourcoing, le samedi 22 avril, à 11 heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Leleux, chapelain de la Croisette, à Saint-Amand, est nommé curé d'Escarmoin et Capelle; M. Vaille, curé de Dimont-Dimecheaux, est transféré à Gouzeaucourt; M. Carlier, curé d'Escarmain, est transféré à Aulnoy.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Dimanche 19 avril, grande soirée chantante au bénéfice de deux familles nécessiteuses, chez M. H. Duquennoy, estaminet du « Petit Cercle », rue Nain. A l'issue de la soirée, brillante tombola; prix du billet : 10 centimes.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 10 mars

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire : Diéval et Lefrançais, adjoints : Ducoulombier, Diéval, Salembien, Honoré-Colson, Delavalvre, Muller, Glorieux, Dhal-Desevy, Delphin Dumortier, Baile, Despinoy, Dubry, Delva, Hersin, Cruque, Tack, Leplat, Roux, Delcroix.

Sont excusés : MM. Sasselange, Honoré Dumortier, Honoré Dhallum, Goube d'Anzin, Dron, Paris.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire-général de la Mairie du procès-verbal de la réunion du 3 mars. Ce procès-verbal est approuvé sans observations.

Groupe municipal du Blanc-Seau. — Un terrain a été acheté par la ville, rue Claude Bernard, moyennant le prix de 2.922 fr., pour la construction d'un groupe municipal : la dépense sera d'environ 26.000 fr. Le Conseil ratifie l'achat ci-dessus.

Aménagement du cimetière du Blanc-Seau. — Le Conseil rectifie le crédit voté à cet effet dans la dernière séance, une somme ayant déjà été prévue antérieurement.

Crédits supplémentaires. — Les différents mémoires afférents à l'exercice 1892 ayant été remis par les chefs de services, il a été constaté des insuffisances de crédit qu'il y a lieu de régulariser.

Ainsi pour l'entretien des propriétés communales, les dépenses ont dépassé de 12,555 fr. les prévisions budgétaires.

Le conseil ordonne l'inscription des crédits nécessaires pour couvrir ces insuffisances au budget supplémentaire de 1892.

Bibliothèque scolaire. — Le conseil vote un crédit de 600 francs pour achats de livres pour la bibliothèque scolaire.

Eaux potables. — Sur un rapport du Maire, le Conseil approuve l'acquisition, faite par les deux villes, de divers terrains pour la captation des eaux à Pecquencourt.

Chemins de grande communication. — La commission des finances sera appelée à étudier un volumineux dossier, envoyé par la Préfecture, à propos de l'unification des chemins de grande communication.

Don à la Bibliothèque communale. — M. O. Devaux a fait don à la Bibliothèque communale d'un ouvrage en 4 volumes : *Nouvelles conquêtes de la science.*

Des remerciements sont votés au généreux donateur.

La Cœcilia. — Une demande de subvention formulée par cette société sera examinée par la Commission des finances.

Coupons égarés. — Quelques demandes de paiement de coupons d'emprunts municipaux égarés seront examinées par la commission compétente.

Tribunal de Commerce. — M. le Président du Tribunal de commerce sollicite une augmentation de subvention de 600 fr. pour appointer un employé du greffe. — Renvoi à la commission des finances.

Concours horticole. — C'est un vœu déposé l'an dernier par M. Tack. M. le Maire dit que la saison étant trop avancée, ce concours horticole sera renvoyé à l'année prochaine.

Construction du champ de foire. — M. Wilkin sollicite le monopole de la construction du champ de foire. Renvoi à la commission des finances.

Sociétés de secours mutuels. — M. le Maire donne communication d'une lettre de remerciements de la *Mutuelle* pour l'augmentation de la subsention. Acte est donné de la communication.

Caisse d'épargne. — Le Conseil procède à l'élection d'un membre du Conseil de Direction en remplacement de M. Joseph Desurmont, démissionnaire.

C'est M. Georges Lefebvre qui est désigné, par 17 voix sur 22 votants.

Académie de musique. — M. J. Tack, en l'absence de M. Goube d'Anzin donne lecture d'un rapport des commissions des finances et des beaux-arts relatif à l'achat du mobilier de la nouvelle académie de musique. Le devis de la dépense est de 16,722 fr. 03 ; sur cette évaluation une partie soit 11,208 fr. sera mise en adjudication publique et l'autre 5,515 fr. sera acquise par voie économique.

Les conclusions sont adoptées.

Fanfare du Point-Central. — Les commissions réunies des Finances et des Beaux-Arts concluent par l'organe de leur rapporteur, M. J. Tack, au rejet d'une demande d'augmentation de subvention par cette société.

Cours de coupe public et gratuit pour les jeunes filles. — C'est un vœu de M. Hersin, dont l'examen a été confié aux commissions des finances et de l'instruction publique.

Ces commissions (rapporteur M. Delavaivre), concluent :

» L'ouverture d'un cours de coupe et d'assemblage dans l'école communale de la Place Saint Jacques, où une salle disponible serait affectée avec mobilier spécial (tableau et armoires), indispensable à cet enseignement

» La préférence pour faire ce cours serait accordée à une institutrice ou toute autre personne pourvue d'un diplôme spécial conféré par un jury de dames et un professeur diplômé de travail manuel, ce qui existe à Roubaix.

» Les diplômes ainsi délivrés, quoique n'ayant pas de caractère officiel, constatent simplement l'aptitude de la maîtresse.

» Ce cours aurait un professeur et un aide. Le professeur jouirait d'un traitement de 400 francs et l'aide de 300 francs.

» De plus, il serait attribué un crédit moyen de 100 francs, par cours, pour les fournitures et 50 francs pour l'entretien. Soit pour le professeur et l'aide 600 fr.; et pour fournitures et entretien, 150: total par an 750 fr.

Les conclusions sont adoptées après l'assurance donnée par M. le Maire, sur une observation de M. Muller, que les cours soient ouverts à tous sans aucune distinction.

Instruction publique. — M. Louis Cruque présente, au nom des commissions réunies des finances et de l'instruction publique, un rapport admettant la suppression d'emploi d'un instituteur adjoint à l'école de la rue de Roubaix et la création d'une cinquième classe à la rue des Piats. Adopté.

Pavage du contour Saint-Christophe. — M. Delavaivre rend compte de la décision prise par la Commission de la voirie relativement au pavage du contour Saint-Christophe et du prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette commission a approuvé la construction de cette chaussée en employant les grès de Quenast. Le devis s'élève à 25,000 francs. — Approuvé.

Pavage de la rue du Curé. — Même décision est prise pour la reconstruction et l'élargissement de la chaussée de la rue du Curé (rapporteur M. Delavaivre). La dépense sera de 5.300 fr.

M. Glorieux demande, à propos de ces constructions de chaussées, si on démolira le *Canon d'or* avant de paver le contour St-Christophe.

Un membre. — A moins qu'on ne pave sur la toiture.

M. le Maire dit que cet immeuble sera démoli dans le plus bref délai possible, au plus tard dans le courant de mai.

Il ajoute que prochainement on démolira la maison Lernould, qui servait d'écurie pour les chevaux du service des incendies.

Pavage de la rue des Nonnes. — Encore un rapport de M. Delavalvre, au nom de la Commission de la Voirie, concluant à l'adoption du projet de reconstruction et l'élargissement de la chaussée de la rue des Nonnes, devis 43,300 fr. — Ce rapport est approuvé comme les précédents.

Institut Colbert. — Donnant suite à une demande de M. Merlet, inspecteur primaire, les commissions réunies de finances et de l'instruction publique, rapporteur M. Tack, proposant la nomination d'un professeur de musique à l'Institut Colbert, rue de Gand, et l'inscription d'un crédit de 400 francs pour le traitement de ce professeur. Adopté.

La Muse des Travailleurs. — La commission des finances, rapporteur M. Goube d'Anzin, propose d'accorder à la société *Muse des Travailleurs* une subvention de trois cents francs pour permettre à cette société d'assister au concours de musique du Cateau. Adopté.

Sapeurs-Pompiers. — Au nom de la commission spéciale, M. Salembien présente un rapport assez étendu sur les conditions d'engagement au corps des Sapeurs-Pompiers casernés et l'allocation d'indemnités une fois payées à d'anciens Sapeurs-Pompiers.

Nous extrayons la partie suivante qui a trait aux conditions d'engagement :

« Les engagements ou réengagements au corps des Sapeurs-Pompiers casernés sont contractés pour une durée de cinq années à partir du 1er avril 1893.

» Les célibataires ou veufs sans enfants pourront seuls être admis comme pompiers casernés. Cette disposition ne sera toutefois pas applicable à l'officier, à l'adjudant et au sergent de 1re classe.

» Elle s'appliquera à tous les autres hommes, y compris le sergent de 2e classe, les caporaux et les clairons.

» Le traitement de l'officier est fixé à 2800 francs.

» Celui de l'adjudant à 2,100 francs.

» Celui du sergent de 1re classe à 1,800 francs, y compris les 50 francs alloués au budget comme supplément à un pompier chauffeur.

» Celui du sergent de 2e classe à 1,550 francs.

» Celui des 4 caporaux sera de 1,240 francs.

» Celui des 2 clairons sera de 1,120 francs, et celui des sapeurs sera de 1,140 francs.

Ces traitement seront payés par douzième à l'expiration de chaque mois.

Indépendamment du traitement ci-dessus, il sera alloué aux caporaux, clairons et sapeurs, qui seront entièrement leurs cinq années de service, à l'expiration de ce terme, une prime calculée sur le pied de 5 francs par mois, c'est-à-dire 300 francs, plus, à titre de surprime, une somme de 20 fr. soit en totalité 320 fr.

En cas de mariage avant l'expiration des 5 ans, l'engagement sera rompu, mais il sera alloué une prime calculée sur le pied de 5 francs par mois échu (sans fraction de mois) depuis l'entrée au Corps jusqu'au jour du mariage, plus une surprime proportionnelle à celle de 20 fr. sus indiquée.

» Dans le cas où un caporal passerait sergent, il aurait droit aux primes et surprime proportionnelles, calculées jusqu'au jour où son avancement en grade aurait eu lieu.

» En cas de décès, les héritiers auront droit aux prime et surprime indiquées ci-dessus, proportionnellement au temps écoulé jusqu'au jour du décès.

Tout caporal, clairon ou sapeur qui se retirera en dehors des conditions ci-dessus ou qui viendrait à être rayé des contrôles, en vertu de l'art 23 du décret du 29 décembre 1875, n'aura aucun droit aux prime et surprime susmentionnées.

» Les primes de renouvellement suivantes seront accordées à titre personnel, savoir : A M. Gommet, adjudant, 600 fr. ; à M. Meurillon, sergent, 400 fr. ; à M. Flament, caporal, 250 francs.

» Toutefois, ces primes ne seront acquises respectivement aux sus-nommés, qu'autant qu'ils accompliront le terme de leur nouvel engagement de 5 ans, à partir du 1er avril 1893.

» Dans le cas de décès de l'un ou de plusieurs d'entre eux avant le dit terme, leurs héritiers ou ayant cause auront droit à une part proportionnelle de la prime, calculée jusqu'au jour du décès.

» Si l'un ou l'autre d'eux venait à être l'objet d'une radiation, en vertu du dit art. 23 du décret de 1875, ou bien passe officier, venant à être révoqué, en vertu de l'art. 5 du même décret, il perdrait tout droit à la prime sus indiquée.

» Nous vous prions donc, Messieurs, d'approuver ces conditions que nous ferons signer par tous les pompiers casernés qui auront à les accepter pour 5 années à partir du 1er avril 1893 ».

Pas de changement pour les pompiers non casernés.

Quant aux indemnités aux anciens pompiers, elles s'élèvent à 4,375 francs, répartis entre 44 titulaires.

Ces conclusions sont approuvées après une observation de M. Muller, relative au crédit des pompiers.

La rue Notre-Dame. — M. Didry demande la parole. Je n'avais pas l'honneur, dit il, de faire partie de cette assemblée quand il s'est agi de l'élargissement de la rue Notre-Dame. Je viens aujourd'hui prier M. le Maire de me donner quelques explications à propos de cette rue.

Des critiques ont été soulevées dans le public sur l'alignement donné à la rue Notre Dame. Je me fais l'écho de nombreuses réclamations et je demande s'il ne serait pas possible de rectifier cet alignement de façon à mettre la nouvelle rue dans la prolongation en ligne droite de la rue Neuve de Roubaix.

M. le Maire. — Je m'étonne qu'un membre du Conseil municipal soulève cette question. Il est facile d'exercer son imagination dans les journaux. Si M. Didry était venu me trouver dans mon cabinet, je lui aurais donné des explications concluantes. Mais je ne puis admettre qu'on vienne aujourd'hui proposer de modifier l'alignement de la rue Notre-Dame.

» Dans la commission de 1887, dont faisait partie M. Dron, on n'avait pas été sans s'apercevoir que la rue Notre-Dame n'aurait pas été tracée de manière à être la prolongation directe de la rue Neuve-de-Roubaix. Si on ne l'a pas mise en concordance absolue, c'est qu'il a été reconnu que ce n'était pas raisonnablement possible. On taxait même d'idée enfantine le projet d'ouvrir une rue directement sur l'église St-Christophe.

» Les récriminations actuelles sont d'autant plus extraordinaires que tout cela était parfaitement connu, puisqu'on avait procédé à trois enquêtes. La Commission de 1887 s'était bien rendu compte de tout; si elle n'a pas adopté la ligne droite, c'est parce qu'elle donnait prise à d'autres critiques : la rue Notre-Dame devenait un long entonnoir et l'expropriation eût coûté le double.

» D'où viennent d'ailleurs aujourd'hui les observations? De gens qui ne connaissent rien à l'affaire.

En matière de voirie, faut-il s'attacher uniquement à tracer des lignes droites?

Non, il faut surtout prévoir les besoins.

Or, la rue Notre-Dame a été transformée en une large artère donnant accès à Roubaix, d'un côté dans la place Sébastopol et la rue Neuve-de-Roubaix, et de l'autre par la rue du Becquet et le boulevard.

« Il n'est pas possible, conclut M. le maire, que le conseil municipal revienne sur ce qui a été fait ».

M. Didry. — Si j'ai soulevé l'incident, c'est que le public désirait des explications.

M. le Maire. — Le public n'est que le public.

M. Tack. — Des articles de journaux ne représentent pas à eux seuls l'opinion du public.

M. Didry. — Je maintiens mon appréciation et je demande qu'on rectifie l'alignement.

M. le Maire (avec vivacité). — Il faut couper court à tout cela. Je propose de passer à l'ordre du jour.

M. Glorieux. — J'ai fait partie de la commission de 1887, et toujours j'ai protesté contre la direction qu'on voulait donner à la rue Notre-Dame. Mais vous disiez, M. le Maire, que le coude ne se verrait pas.

Un colloque animé s'engage entre M. le Maire et M. Glorieux.

M. Hassebroucq, de plus en plus nerveux, prononce au milieu du bruit que cause l'incident quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous. Nous entendons bien qu'il s'agit de « tardivité de la réclamation » et « d'articles de journaux » auxquels M. le Maire ne veut pas répondre.

Enfin, l'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

Seuls, MM. Didry, Glorieux, Delavaivre, votent contre.

Après une motion de M. Muller, relative aux immeubles frappés d'alignement, M. le Maire annonce que le Conseil municipal s'assemblera de nouveau mercredi prochain, et la séance est levée à onze heures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une rectification

Roubaix, 10 mars.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

On parle beaucoup en ville de la saisie qui aurait été faite par le service de l'octroi, de deux camions chargés de bière, appartenant à un brasseur de notre ville. Le *Journal de Roubaix*, qui a paru, mardi matin, a publié, à ce sujet, un article annonçant cette nouvelle. Comme elle est absolument fausse, je viens vous prier de vouloir bien la démentir.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée. *Un Brasseur.*

Le service télégraphique

Roubaix, 9 mars 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais obligé de faire insérer la présente dans votre prochain numéro, elle donnera une idée de la lenteur des relations télégraphiques entre Lille et Roubaix.

Une dépêche lancée de Lille lundi dernier à 5 h. 58 du soir est arrivé chez moi à 9 h. 05.

Une autre dépêche lancée de Lille aujourd'hui à 11 h. 07 du matin est arrivé chez moi à 2 h. 20.

C'est édifiant !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments. ACHILLE GRIMONPREZ.

A propos du récent emprunt

Roubaix, 10 mars.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Les critiques récemment formulées, dans votre estimable journal, à propos du récent emprunt me suggèrent les réflexions suivantes qu'il serait peut-être utile de soumettre à vos lecteurs. Vous les accueillerez, j'en suis sûr, avec votre impartialité habituelle.

L'emprunt a été couvert 16 fois et demie. Le cahier des charges stipulant que la répartition des 2,400 titres serait proportionnelle aux obligations souscrites, sans donner la préférence à l'unité, cette répartition a donné pour résultat : 6 0/0 à attribuer aux souscripteurs.

Mais le nombre des souscripteurs ayant atteint le chiffre de 2,895, il n'était même pas possible de leur accorder à chacun une obligation. Comment ne pas faire de mécontents dans ces conditions ?

Les souscripteurs en dessous de vingt titres étaient au nombre de 2,614 : par conséquent, il n'était pas davantage possible de leur accorder un titre à chacun, puisque, je viens de le dire, 2,400 titres étaient à répartir.

Enfin, pour adopter un tirage au sort en vue d'attribuer au plus une unité, il fallait rejeter les souscriptions importantes et compromettre ainsi le crédit de la ville — crédit qu'elle doit conserver pour emprunter prochainement les 4 millions et demi nécessaires à l'établissement de la distribution d'eau potable.

Les souscripteurs d'unité ne peuvent raisonnablement revendiquer une obligation, puisque la répartition fait ressortir leurs souscriptions à 28 fr. 95 pour un titre de 482 fr. 50.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

Un souscripteur.

PETITE CORRESPONDANCE

A un ouvrier lecteur du « Journal de Roubaix ». — Nous publierons.

P. L. L. — Votre frère étant engagé, vous ne pouvez obtenir un sursis. Pour vous en assurer, adressez, aussitôt après le conseil de révision, une demande dans ce sens à M. le commandant de recrutement, à Lille.

Les habitués du café « Fin de Siècle. » — Oui, il doit rentrer dans le point.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 10 mars.* — INSULTES A UN COMMISSAIRE. — M. Duquenne, commissaire à Halluin, expose au tribunal qu'un belge dû nom de Henri Schaessens, ouvrier de fabrique, âgé de 38 ans, était venu à son bureau pour solliciter un renseignement.

La réponse ne le satisfaisant pas, l'individu qui était en état d'ivresse se mit à injurier le magistrat et à l'appeler de « sale français ». Notre homme fut mis au violon.

Or, enfermé dans cette chambre de sûreté, il fit un tel vacarme qu'on dut ouvrir et même l'attacher. On s'aperçut de plus en ce moment qu'il avait brisé la lucarne intérieure du violon et avait aussi essayé de forcer la porte.

C'est à raison de ces délits que Schaessens comparaît : il est condamné à un mois d'emprisonnement et 5 francs d'amende : il encourt de plus, mais sans confusion, une autre peine d'un mois pour tentative d'évasion

UN MARI INFIDÈLE. — Au commencement de février, Philibert Verdonck qui avait quitté sa femme depuis un mois était allé retrouver cette dernière, pour obtenir d'elle la remise d'un mobilier. Sur son refus, il saisit son épouse par le poignet et au cou et faillit lui faire un mauvais parti.

Il a à répondre de ces voies de fait et aussi de menaces de mort qu'il aurait proférées à l'adresse d'un sieur Tabeau, acquitté de ce dernier chef, il encourt pour l'autre une peine de dix jours.

POUR OUTRAGES ET REBELLION envers le gendarme Delahaye à Roubaix, Emile Louage, 15 jours.

VOL A UN OUVRIER accompli par Guilbert Emile, à Roubaix, lui vaut une peine de quinze jours.

DES OBJETS MOBILIERS ont été dérobés par Gérard Delannoy aux époux Vanderstichen à Roubaix. Goût trois mois et un jour.

UN ACQUITTEMENT. — Augustine Castelain, modiste, inculpée d'abus de confiance, est acquittée.

SERVANT DANS UN ESTAMINET, malgré une condamnation qui avait été antérieurement prononcée contre elle pour mœurs, Marie Bockuyt à Tourcoing, s'est vu dresser contravention et est condamnée à vingt-cinq francs d'amende.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du vendredi 10 mars.* — PROCÈS D'ACCIDENT FAIT A L'ETAT. — Il y a deux ans environ, M. Lasser qui était, à ce moment, concierge de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, avait été blessé à l'œil par des éclats de verre projetés par l'explosion de l'un des globes qui enveloppent les lampes à bec intensif suspendus dans la salle du grand amphithéâtre.

Il avait assigné en dix mille francs de dommages intérêts le président représentant l'Etat. Ce dernier avait soulevé une exception d'incompétence en soutenant que la juridiction qui devait connaître du litige était non le tribunal civil, mais la juridiction administrative.

Un arrêt du tribunal des conflits rejeta cette prétention et c'est dans ces conditions que l'affaire revient devant le tribunal civil de Lille.

Après discussion, le tribunal ordonna une expertise en nommant M. Bère, ingénieur à Lille, pour déterminer si l'installation des becs au moment de l'accident était défectueuse et engageait la responsabilité de l'Etat.

Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 10 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER

Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

Avortement, infanticide et suppression d'enfant

Les accusés sont : 1. Rosa-Marie Barbotin femme Pora, 21 ans, ménagère à Hordain ; 2. Zoé Bertinchamp femme Félix, 33 ans, sage-femme à Lourches ; 3. Marie-Alphonsine Corbeheim femme Trannoy, 42 ans, cabaretière à Denain ; 4. Catherine Stiévenard dite Marie, femme Blas, 40 ans, ménagère à Douchy.

Les résultats de l'affaire sont les suivants :

Femme Pora, deux ans de prison. — Défenseur, Me D'Hoeghe.

Femme Félix, cinq ans de réclusion. — Défenseur, Me Hattu.

Femme Trannoy, cinq ans de prison. — Défenseur, Me Devise.

La femme Blas est acquittée. — Défenseur, Me Kiener.

Audience du samedi 11 mars

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. TAILLIEUX, avocat général

Avortement

L'accusée Marie-Louise Gosset, couturière à Glageon, est âgée de 22 ans.

[illegible]

Le commissaire de police de Quiévrechain. — Nous apprenons que M. Langagne, commissaire de police à Quiévrechain, s'est noyé, vendredi matin, dans le canal de Condé, en se jetant au coup de revolver. On attribue cet acte à un accès de folie. Il faisait une chaleur assez lourde à quelque chose près, et le temps paraissait sombre et couvert. Vendredi vers trois heures, Mme Langagne s'était rendue à Lille, dans sa famille. M. Langagne, resté seul dans son bureau ferma toutes les portes, s'assit dans son fauteuil, et se tira dans la bouche une balle de revolver.

Une personne se présenta au commissariat de police pour chercher quelques papiers dont elle avait besoin.

Trouvant toutes les portes fermées, elle avertit un officier de douanes et un voisin qui se trouvaient présents. On enfonça les portes et on trouva le malheureux commissaire affaissé sans vie dans son fauteuil.

Le cadavre était encore chaud; la mort avait dû être instantanée.

Mme Langagne devait rentrer seulement dans la soirée à Comines. On de ses voisins s'est rendu à Lille pour lui annoncer la fatale nouvelle avec tous les ménagements nécessaires.

Les primes à la culture du lin. — M. le trésorier général vient de donner des instructions aux percepteurs du département du Nord pour que le paiement des primes accordées aux cultivateurs de lin et de chanvre, puisse commencer le 15 mars courant.

Les intéressés devront se présenter chez le percepteur de leur résidence, à partir de cette date, et autant que possible avant l'expiration du mois courant.

Une tentative de meurtre à Wallers Trélon. — Mme Leclercq avait des discussions fréquentes avec son gendre. Il y a quelques jours, au cours d'une de ces discussions, ce dernier, furieux, saisit un revolver et fit feu sur sa belle-mère, qui il blessa grièvement. On n'a pu encore parvenir à extraire la balle. Une enquête est ouverte.

Le gendre déclare qu'il a blessé involontairement Mme Leclercq en nettoyant son revolver.

Dunkerque. — *A propos d'un legs.* — Vendredi ont commencé au tribunal civil les débats du procès intenté par les héritiers de Mlle Gravez aux Frères des écoles chrétiennes, au sujet d'un legs universel qui leur a été fait par Mme Gravez en 1877 à fin de fondation d'un orphelinat de garçons.

Après une longue plaidoirie des deux avocats Me Rietsch défendant les demandeurs et Me Louchet, les frères des écoles chrétiennes, la suite des débats a été renvoyée à samedi prochain.

PAS-DE-CALAIS

L'accident de Saint-Laurent-Blangy. — Mort du capitaine Frécot. — Nous avons raconté hier le terrible accident survenu à M. le capitaine Frécot, du 33e de ligne.

Pendant que le blessé était soigné à l'épicerie Delahaye, M. le capitaine Bourlet remontait à cheval et courait à Arras avertir M. le médecin-major Dubujadoux.

Celui-ci constata que le blessé avait plusieurs fractures du crâne et ne se trouvait pas en état de supporter le cahot d'une voiture.

Huit hommes de corvée mandés en toute hâte sont venus le prendre et l'ont transportés sur le brancard de l'infirmerie régimentaire à l'hôpital Saint-Jean où ils sont arrivés à sept heures.

Malgré les soins les plus empressés des médecins-majors Delbar et Dubujadoux, à 7 heures 40 M. le capitaine Frécot rendait le dernier soupir, entouré de MM. le lieutenant-colonel Belle, le commandant d'Or, le capitaine Bourlet et plusieurs autres officiers.

Ce terrible accident a péniblement impressionné la garnison et la population d'Arras.

Le malheureux capitaine était âgé de 43 ans environ : il avait 25 ans de services ; il était marié et père d'un jeune homme qui se trouvait précisément à Paris avec sa mère, se préparant à l'examen de Saint-Cyr.

Un télégramme rédigé avec toutes sortes de ménagements leur a annoncé l'accident.

C'est seulement à leur arrivée à Arras qu'ils ont appris le fatal dénouement.

Nous renonçons à peindre leur désespoir.

Tombé de 300 mètres. — Un mineur de la fosse n° 2 des mines de l'Escarpelle, à Leforest (Pas de Calais), Adolphe Manouvriez, vient d'être victime d'un épouvantable accident.

Ayant manqué le pied au moment où il sortait de la cage pour sauter l'échelle, il a été précipité au fond du puits, d'une hauteur de 300 mètres.

Le malheureux ne formait plus qu'un amas informe de lambeaux de chair. Détail horrible : on n'a pas retrouvé l'une des cuisses du cadavre.

Manouvriez avait 32 ans; il laisse une veuve et six enfants.

Une explosion aux aciéries d'Isbergues. — Le haut-fourneau n° 3 des aciéries de Pont-à-Bolque a fait explosion, jeudi, vers une heure de l'après-midi.

On n'a pas à déplorer d'accidents de personnes, par cette circonstance que les ouvriers étaient sortis pour dîner, mais les pertes matérielles sont considérables.

Tous les carreaux de vitre des maisons environnantes ont été brisés.

JEUX DE BOULE A LA PLATINE

ROUBAIX. — Dimanches 19 et 26 mars, à l'estaminet du « Cochon rouge » rue de l'Epeule, 251. Mise, 0.25 centimes. Le jeu commencera à 5 h. du soir.

CROIX. — Dimanche de Pâques, 2 avril, « A la réunion des bouleurs », près la barrière de l'Allumette. 100 fr. de prix en espèces. Mise, 0.25 centimes.

TOURCOING. — Le dimanche des Rameaux, 26 mars, et dimanche de Pâques, 2 avril, chez le sieur Lucien Leveugle, anciennement chez Verriest. 600 francs de prix en espèces : fer 150 fr. 2e 145; 3e 100, beaux prizes de 40 francs pour le premier dimanche. La mise est de 60 centimes seulement. On pourra en prendre 6. Le jeu est à l'essai à partir d'aujourd'hui 12 mars 1893.

— Le dimanche 19 mars, 120 francs de prix chez le sieur Deportère Olivier, anciennement chez Gillot, au Nouveau Faubourg, coin des rues de la Latte et de Menin. Mise : 30 centimes.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 12 mars. — Un 3/5 pour 500 francs engagé chez M. Fleury-Florin, 22, rue du Vieille-Abreuvoir, entre MM. E. G..., industriel roubaisien, la Belgique et Cie, contre le comité des concours. On verra dans cette belle et importante partie les meilleurs coqs de la région. Il y aura 7 paires de plaisir à 50 francs. Mise au pare à 5 heures.

— Dimanche 12 mars, rendage à l'« Abondance », rue de Mouveaux, 66, de la partie de 50 francs contre M. Dupouchelle de Croix. Tous coqs de 3 livres. On y verra des coqs de grande valeur. Mise au pare à 4 heures.

— Lundi 13 mars, attaque à l'« Enflé » contre la société de Roncq. Mise au pare à 5 heures.

— Mercredi 15 mars, Attaque d'une belle partie chez M. J.-B. Desrousseaux à l'« Ours » rue Pellart, contre M. Cesar Vandamme, du « Bon vivant ».

TOURCOING. — Dimanche 12 mars, un 2/3 mort de 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, au local de la société des Amis-Réunis de la Tête d'Or, rue des Ursulines, contre la société du Pape, de Neuville-en-Ferrain.

— Dimanche 12 mars, un 2/3 mort pour 30 fr. chez M. Aug. Desrousseaux, cabaretier, rue du Sentier, contre les sociétés de Wervicq et Bousbecques.

— Dimanche 12 mars. Rendage d'un 2 de 3 pour 50 fr. au « Coq Chantant » contre M. C. Bouche.

— Lundi 13 mars. Un de 2 de 3 pour 300 fr., paires de plaisir à 30 fr. à l'estaminet du « Coq Chantant » contre les « Amis-Jardiniers du bout du monde ».

— Lundi, 13 mars. Un 2/3 pour 50 fr. à l'estaminet du « Cuirassier » contre M. Tilleu du « Rupmons-Tout ».

— Mardi, 14 mars. Rendage d'un 2 de 3 pour 50 fr. à la « Nouvelle Aventure » contre le « Cuirassier ».

— Jeudi 16 mars, rendage pour 50 francs chez M. Dagardin, contre la Brasserie Saint-Eloi. Paires de plaisir à 20 francs.

— Jeudi 9 mars, un 3 de 5 mort pour 200 francs au lieu à la Brasserie Saint-Eloi, rue de la Gare, contre le Boulevard Montebello, de Lille.

La Brasserie Saint-Eloi a gagné les 1re, 3e et 4e paires.

La Société du Boulevard Montebello a gagné la deuxième paire.

CROIX. — Dimanche 12 mars. Rendage chez M. Prudent Vanherpe, près de la Croix-Blanche, contre M. Dérousseaux de Tourcoing. Mise au pare à 4 heures précises.

WATTRELOS. — Dimanche 12 mars, un 3 de 5 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs chez M. Thiepon dit : « Le Petit Henri », au « Sapin Vert », contre la forte société de chez Desmettre. Mise au pare à 4 heures 1/2 précises.

WATTRELOS. — Dimanche 12 mars, un 3 de 5 aller et retour pour 50 fr. chez M. Pierpont, contre M. Desmettre de Tourcoing.

THEATRE DE ROUBAIX (côté rue Architecte et Barbanègre). Direction Mme veuve H. Desclaux. — Entrée à 6 h. 1/2. Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 12 mars. — A l'occasion de la Mi-Carême. Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas : deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — LA COCARDE TRICOLORE, opéra-comique en 3 actes. — On commencera par : DON CÉSAR DE BAZAN, drame en 5 actes.

Lundi 13 mars. — RELACHE pour la répétition de : LA GUERRE AU DAHOMEY.

AGENDA DES INDUSTRIES TEXTILES

POUR 1893

à l'usage des industriels, employés et contremaîtres

Cet agenda contient de nombreuses indications se rapportant à la laine, au coton et aux autres textiles : barèmes, comptes de revient, renseignements sur les ventes publiques de Londres et de Liverpool, numérotage des fils, mécanisme des marchés à termes sur laines peignées, nomenclature des Chambres de commerce françaises à l'étranger, liste de fournisseurs des industries textiles, etc., etc.

Elégant et solide Agenda de poche, relié en jolie percaline, tranche rouge.

En vente au prix de 0,60 c. au bureau du journal 17, rue Neuve, à Roubaix.

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS

pour réseaux et lignes privées

Sonneries et Appareils Électriques

PARATONNERRES

PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.

Ets RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27 ROUBAIX Téléphone n° 409 | 51 bis, Bd Liblaert LILLE Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS

MORRIS

Agence Générale 34, Fg POISSONNIÈRE PARIS

JUS concentré de VIANDE de BŒUF

En vente dans les Pharmacies et Epiceries

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

HEIDSIECK & Cie « MONOPOLE »

REIMS

(Maison fondée en 1785).

PAUL GRIMONPREZ

Rue des Arts, 53, ROUBAIX

Agent général pour le Nord

32119—65689

BELGIQUE

Le drame conjugal d'Herseaux. — Nous avons, il y a quelques jours, relaté le meurtre de la femme Dedeurwaerder, commis par son mari, ouvrier tisserand. Cet individu, on se le rappelle, fut arrêté dans le cours de l'instruction ouverte.

Vendredi matin, Dedeurwaerder, escorté, de deux gendarmes, a été amené devant M. Vaulangenhove, juge de paix, présidant le conseil de famille convoqué relativement au choix d'un tuteur à donner aux enfants laissés sans soutien à la suite de ce meurtre.

Menin. — *Une nouvelle passerelle sur le pont de la Lys.* — On va procéder dans quelques jours à la pose d'une passerelle en fer suspendue, près de la passerelle tournante de la Lys, à l'entrée de la ville.

Cette amélioration, réclamée avec instance, fera éviter, surtout aux ouvriers de fabrique, les délais d'attente qu'entraîne le passage des bateaux à l'endroit de la passerelle tournante.

Ath. — *Un affreux accident à la gare.* — Un chauffeur Gustave Toubeau, voulant remonter sur sa machine à attelage le pied et a roulé sous les roues. Il a été horriblement mutilé. Il laisse une jeune veuve et un enfant

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Audience du